

Compte rendu conseil municipal n° 9

DATE DU CONSEIL / 30 avril 2016 à 18 heures

Présents : Emmanuel Fauvet, maire , Audrey Cathala et Jérôme Barre , adjoints David Léger , Jean Pierre Bompard, conseillers

Absent : Cédric Arexy et Florian Bompard

14	<p style="text-align: center;">Renouvellement bail de location ORANGE</p> <p>Monsieur le maire expose que la commune de Sorgeat a loué par bail du 14/10/1995 à France TELECOM un terrain destiné à accueillir un relais, d'une surface de 50 M2, pour une location annuelle de 1500 Frs . Ce bail , arrivé à échéance du 14 juillet 2004 n'a pas été renouvelé. Aucun versement n'a donc été réalisé depuis. Nous avons obtenu le paiement des douze années non réglées pour un montant total de 2924,64€ le 08 Mars 2016 correspondant à 12 loyers du montant initialement prévu. La régularisation ayant été faite, il convient dès lors d'établir avec France TELECOM-ORANGE un nouveau bail de location valable à partir de 2017. La redevance annuelle serait de 370 euros.</p> <p style="text-align: center;">Le conseil Municipal de la commune de SORGEAT ayant pris connaissance du projet de bail, et, après en avoir délibéré,</p> <p>-APPROUVE dans son intégralité le projet de bail proposé par ORANGE, -AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents pour mener à bien cette affaire.</p>
15	<p style="text-align: center;">. MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING 2016</p> <p>Monsieur le maire propose au conseil municipal de rajouter un avenant à la grille tarifaire du camping de Sorgeat :</p> <p>-les tarifs 2016 ont été définis par délibération n° 40 du 10 Octobre 2015. Pour satisfaire à la demande, Il conviendrait de récompenser les séjours touristiques longs, c'est à dire supérieurs à dix semaines en proposant une réduction de trente pour cent sur le prix du séjour. Cette nouvelle offre tarifaire sera affichée au camping et indiquée sur les sites de réservation et autres prospectus , Les nouveaux tarifs sont joints.</p> <p>Le conseil approuve la nouvelle grille tarifaire.</p>

16	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Embauche saisonnier au camping</div> <p>Monsieur le maire expose que la commune de Sorgeat ouvre le camping le 01 mai 2016. En raison de l'absence pour maladie de la régisseuse en titre, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier à temps complet du 01 mai 2016 au 31 Octobre 2016. La candidature de Paul Fourcade est proposée au conseil municipal. Avec son engagement au camping, il prend les fonctions de régisseur pour la durée de son contrat.</p> <p style="text-align: center;">Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'embaucher ce candidat.</p>
17	<p style="text-align: center;">État d' imposition des taxes locales</p> <p>Mr le maire demande au conseil de se prononcer sur l'évolution des taxes locales : habitation, foncier bâti, non bâti afin d'élaborer le budget primitif.</p> <p>Sur proposition du maire, le conseil décide à la majorité des voix de conserver les taux antérieurs/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe d' habitation :15,67 % - Taxe foncière bâti : 25,56 % - Taxe foncière non-bâti : 159,45 % - Taxe foncière des entreprises : 0 %

REUNION PUBLIQUE

Divers sujets de discussion ont été abordés lors de la réunion publique à la diligence des personnes présentes et des membres du conseil.

Le maire

Les conseillers